

A l'attention de :

Jacques Martin (Secours Catholique Châtillon)

Michel Souverain (Habitat et Humanisme Châtillon)

Christophe Rendu (Une Clé Pour Un Gîte)

Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-dessous mes réponses à votre questionnaire.

Bien respectueusement,

Jean-Paul Boulet, candidat aux élections municipales de Châtillon.

Comment comptez-vous réaliser une **Analyse des Besoins Sociaux** de votre commune ? Et comment prévoyez-vous de prendre en compte les points de vue des personnes concernées et des associations qui les accompagnent ?

L'analyse des Besoins Sociaux sera menée par le CCAS, comme le prévoit la loi (Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016). Cette analyse aura lieu dans l'année suivant le renouvellement du Conseil Municipal et ce diagnostic sera établi avec la participation de l'ensemble des partenaires qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social. Nous demanderons un focus sur certaines thématiques telles que les aides facultatives communales, la petite enfance, etc., afin que la nouvelle équipe en place puisse adapter au mieux ses actions aux besoins de la population Châtillonnaise.

Vous engagez-vous à respecter la loi en **domiciliant** toute personne (quel que soit son statut) ayant un lien avec votre Commune qui s'adresserait à vous ?

- Le CCAS effectue déjà les élections de domicile des personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune tel que le prévoit la loi (Code de l'action sociale et des familles : article L264-1)
- Pour les demandeurs d'asile, un dispositif de domiciliation spécifique s'applique. Ce dispositif est assuré par des organismes conventionnés par chaque département (association par exemple).

Sur quelles actions vous engagez-vous pour rendre effectif le droit au logement de tous (actuellement plus de 2 ans d'attente en moyenne pour l'attribution d'un logement DALO) ?

Le dispositif DALO n'est pas géré par le Maire néanmoins le service logement accompagne les demandeurs tout au long de leur parcours.

Quels moyens envisagez-vous pour favoriser l'emploi, en particulier des personnes qui en sont les plus éloignées ? Par exemple, prévoyez-vous de développer la pratique des clauses sociales dans les marchés publics de la commune, et de soutenir les entreprises sociales et solidaires ?

Nous poursuivons les nombreuses actions menées par la Ville depuis des années en faveur des personnes en situation de précarité ou de handicap. Des clauses sociales existent déjà dans nos marchés publics, nous poursuivons dans cette voie. Les entreprises sociales et solidaires participent à certaines manifestations communales et notamment dans le cadre du festival Créaparc avec les associations Aurore et Emmaus. Enfin la ville emploie 6% de travailleurs en situation de handicap et un service spécifique de la ville s'occupe de l'accessibilité et du handicap

Quels moyens prévoyez-vous pour améliorer / favoriser l'accueil des personnes les plus fragiles, les plus précaires, dans les services publics de la ville ?

Pour les personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer, le service du transport du CCAS sera développé afin de les aider à se rendre dans les différents services publics de proximité.

Les agents d'accueil des différents services de la Ville et du CCAS bénéficieront de formations sur l'accueil spécifique des personnes handicapées ou en difficultés sociales.

La ville met en place du personnel supplémentaire dans les écoles afin d'accompagner les enfants en situation de handicap

Êtes-vous disposés à faire adhérer Châtillon à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants ([www.villes-territoires-accueillants.fr](http://www.villes-territoires-accueillants.fr)) ?

Cette décision reviendra aux membres du futur conseil municipal nouvellement élu